



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION du 7 novembre 2024
PV N.7**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les Clubs :

1/ LE PORT DU PROTEGE TIBIA EST OBLIGATOIRE

2/ LA ZONE TECHNIQUE DOIT ÊTRE MATERIALISEE

3/ EN U10/U11, L'ARBITRAGE SE FAIT AU CENTRE DU TERRAIN

4/ MAINTENIR LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS DERRIERE LA MAIN COURANTE

5/ LES DEFIS DOIVENT ÊTRE IMPERATIVEMENT FAITS.

** Les équipes n'ayant pas reçu, lors de la réunion, l'affiche sur les règles de jeu de U6 à U13 peuvent venir la chercher au District.*

CATEGORIE U13

La commission Foot Animation prend acte de l'engagement en U13 de :

LIMOGES MAYOTTE FC

US LIMOGES LA BASTIDE

La commission prend acte du report des rencontres U13 pour le CS FEYTIAT en raison du match CS FEYTIAT/CLERMONT FOOT 63 du 16/11/24.

La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U11

La commission Foot Animation prend acte de l'engagement en U11 en phase 3 de :

US LIMOGES LA BASTIDE
LIMOGES LANDOUGE FOOT 2

La commission prend acte du report du plateau U11 pour le CS FEYTIAT en raison du match CS FEYTIAT/CLERMONT FOOT 63 du 16/11/24.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

La commission Foot Animation prend acte de la non-participation du CS FEYTIAT pour les plateaux U7 et U9 du 16/11/24 en raison du match CS FEYTIAT/CLERMOND FOOT 63.

U9 : Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

U7 : Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

U9/U7 :

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent pratiquer dans de bonnes conditions.

Le compte rendu de plateau permet de construire les futurs secteurs dans lesquels vos équipes et vos jeunes évolueront.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président